

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1292

24 mai 2012

### SOMMAIRE

Alisson S.A. ....	61976	Colyzeo II Investment S.à r.l. ....	62015
A.R. Morrice s. à r. l. ....	61981	Commerz Funds Solutions S.A. ....	62015
Axios S.A. ....	61980	Compass Re S.A. ....	62015
B.A.D.E. & Co. S.à r.l. ....	61992	Cyber Fin S.à r.l. ....	62016
Banque de Luxembourg ....	61991	Danir A S.A. ....	61993
Banque de Luxembourg Investments S.A. .....	62005	De grénge Fleck S.à r.l. ....	61992
Banyan ....	62004	Divona B S.à r.l. ....	61980
Banyan ....	61993	Edi Concept International S.A. ....	62008
Bartolux S.A. ....	62004	Eschdöerfer Musik A.s.b.l. ....	61976
Bestin Realty S.A. ....	62005	Fanfare Concordia Eschdoerf, A.s.b.l. ....	61976
Blackheath Holdings S.à r.l. ....	61981	Frena Intermediate Holdings S.à r.l. ....	61982
Blue Island Properties ....	62006	Frena Ultimate Holdings S.à r.l. ....	61994
Blue Island Properties ....	62006	Indchem Participations S.A. ....	62004
Bookinvest S.A. - SPF ....	62007	Intersid ....	62016
Boulangerie-Pâtisserie "WELCOME PLUS SA" ....	61981	Linkspan S.A. ....	62006
Brenlux S.à r.l. ....	61981	MCZ Investmentfund-FIS ....	61970
Brevan Howard Investment Fund II ....	62007	Monier Group S.à r.l. ....	61980
Bülow Jewellery S.à r.l. ....	62005	Movellux International S.à r.l. ....	61994
Business Investor Market ....	62007	Prestwick S.A. ....	62016
Chancery Place Limited S.à r.l. ....	62008	Pure Equity Finance S.à r.l. ....	62016
C.I.A. Security S.à r.l. ....	61992	Schmitz & Hoffmann, architectes s.à r.l. .....	62007
Columbus Real Value S.C.A. SICAV-FIS .....	62005	Sleuth Owl Holding S.à r.l./B.V. ....	61970
		YooWWI Group S.A. ....	62008

**MCZ Investmentfund-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 133.343.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung die am 1. März 2012 in Luxembourg stattfand:*

1. Die Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der MCZ Investmentfund - FIS für das am 30. September 2012 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Stefan Schneider (Verwaltungsratsvorsitzender)
- Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied)
- Jean-Marie Schomer (Verwaltungsratsmitglied)

2. Die Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer, KPMG Luxembourg S.à r.l., mit Sitz in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg unter B 149133 (vormals KPMG Audit S.à r.l.), zum Wirtschaftsprüfer der MCZ Investmentfund – FIS bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der MCZ Investmentfund – FIS für das am 30. September 2012 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 24. April 2012.

*Für MCZ Investmentfund – FIS*

Die Zentralverwaltungsstelle

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2012048332/25.

(120065699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

**Sleuth Owl Holding S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 168.259.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the second day of April.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Mrs Céline BESSIN, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting on behalf of Mr Paul Michael Southwell, being the sole shareholder of SLEUTH OWL HOLDING B.V. (the "Company"), a limited liability company, having its registered office at Amsterdam, the Netherlands, and its business office at Overtoom 348-III, 1054 JG Amsterdam, the Netherlands, The Netherlands, registered at the Commercial Register under number 34218230, incorporated by a notarial deed in The Netherlands dated on the 28 day of December 2004 and the Company's articles of association have been amended by notarial deed in The Netherlands on April, 2 2012,

pursuant to a proxy given by Mr Paul Michael Southwell, Trader, British nationality, born in Preston on 22 October 1979, residing at Windsor Park Apartments, Flat 12, Gorg Borg Olivier Street St. Julian's STJ 1083, Malta, on 27 March 2012.

The appearing person requested the notary to act the ratification of the resolutions taken by the extraordinary meeting of shareholders of the Company at its meeting held on 27 March 2012, which resolved, among others, (i) to transfer the principal place of business of the Company from The Netherlands to Luxembourg and (ii) to set the date of effectiveness of the transfer of the principal place of business of the Company from The Netherlands to Luxembourg as per this present notarial meeting on April 2, 2012, in compliance with the provisions of Luxembourg laws and rules governing the status of a legal entity, maintained without discontinuance in accordance with such laws.

A copy of the said extraordinary meeting of shareholders as well as a balance sheet of the company stating that the fair market value of the Company as per April 2, 2012 is at least EUR 18.000, after signature "ne varietur" by the appearing person and the notary, shall remain attached to the present deed, together with the proxy, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the appearing person, representing the sole shareholder of the Company, further requested the notary to state that:

1. The place of effective management of the Company is hereby transferred from The Netherlands to Luxembourg as of April 2, 2 012 and the Company adopts the Luxembourg nationality as of the same day.

2. The business and administrative seat and the principal establishment of the Company are set in L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri.

3. Trustmoore Luxembourg S.A. is appointed as manager(s) of the Company as per April 2, 2012.

4. The Company adopts the form of a "société à responsabilité limitée".

5. The Company proceeds to a total update of its Articles of Association, which shall henceforth be worded as follows:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company ( société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual property assets, industrial property assets, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and may issue bonds, without a public offer, which may be convertible and may issue debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions in relation to real estate or in relation to tangible or intangible property and especially in relation with intellectual property or industrial property.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Sleuth Owl Holding S.a r.l./ B.V."

**Art. 5.** The Company has its statutory office in Amsterdam, The Netherlands.

It shall have its principal place of business at Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles, and it may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in The Netherlands and abroad.

**Art. 6.** The Company's issued share - capital is fixed at eighteen thousand Euro (18,000.- EURO) represented by eighteen thousand 18,000 shares with a par value of one (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up by Mr Paul Michael Southwell, Trader, British nationality, born in Preston on 22 October 1979.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, a shareholder can only transfer his shares after he has offered such shares to the other shareholders which will have preemption right, and the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory Provision*

By way of derogation of Article 15 of the present Articles of Association, for a Luxembourg point of vu, the Company's current accounting year is to run from today to 31 December 2012.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately FOUR THOUSAND TWO HUNDRED EUROS (4,200.-EUR).

#### *Extraordinary general meeting*

The appearing person, representing the sole shareholder of the Company, has henceforth adopted the following resolutions:

- 1) The meeting appoints as manager of the Company: Trustmoore Luxembourg S.A., a company with registered office at L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri (RCS Luxembourg B 156.963).

The duration of its mandate is unlimited.

2) The principal place of business is established in L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le deux avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Céline BESSIN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant pour le compte de Monsieur Paul Michael Southwell, étant l'associé unique de SLEUTH OWL HOLDING B.V. (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit Néerlandais, avec siège social à Amsterdam, Pays-Bas, Overtoom 348-III, 1054 JG Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Registre Commercial sous le numéro 3421823 0, constituée aux Pays-Bas par acte notarié daté du 28 décembre 2004, les statuts ayant été modifiés aux Pays-Bas par acte notarié daté du 2 avril 2012,

en vertu d'une procuration donnée par Monsieur Paul Michael Southwell, de nationalité britannique, né à Preston le 22 octobre 1979, demeurant à Windsor Park Apartments, appartement 12, Gorg Borg Olivier Street St. Julian's STJ 1083, Malte, en date du 27 mars 2012.

La personne comparante a requis le notaire d'acter la ratification des résolutions prises par l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 27 mars 2012, qui a décidé, entre autres, (i) de transférer le principal établissement de la Société des Pays-Bas vers le Luxembourg et (ii) de fixer la date de prise d'effet du transfert du principal établissement de la Société des Pays-Bas vers le Luxembourg à la date de la présente assemblée, le 2 avril 2012, dans le respect des dispositions des lois luxembourgeoises et règles gouvernant le statut d'une entité juridique, maintenue sans discontinuation conformément aux dites lois.

Une copie du procès-verbal de ladite assemblée extraordinaire des associés ainsi qu'un bilan de la société en date du 2 avril 2012 attestant que la valeur de marché de la Société au jour du présent acte est d'au moins EUR 18.000, après signature "ne varietur" par la personne comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

Là-dessus, la personne comparante, représentant l'associé unique, a en plus requis le notaire d'acter que:

1. Le principal établissement de la Société est par les présentes transféré des Pays-Bas à Luxembourg avec effet au 2 avril 2012, et la Société adopte la nationalité luxembourgeoise à partir du même jour.
2. Le siège administratif et d'exploitation et le principal établissement de la Société sont établis à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri.
3. Trustmoore Luxembourg S.A. est nommé en qualité de gérant de la Société à partir du 2 avril 2012.
4. La Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée.
5. La Société procède à une refonte totale de ses statuts qui auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actifs de propriété intellectuelle, d'actifs de propriété industrielle, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers et spécialement de propriété intellectuelle ou industrielle

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "Sleuth Owl Holding S.à r.l./B.V."

**Art. 5.** La Société a son siège statutaire à Amsterdam aux Pays-Bas.

Elle aura son administration centrale et son principal établissement à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts et pourra être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant aux Pays-Bas qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à dix huit mille euros (EUR 18.000.-) représenté par dix-huit mille (18.000.-) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées par Monsieur Paul Michael Southwell, de nationalité britannique, né à Preston le 22 octobre 1979.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, un associé ne peut transférer ses parts sociales qu'après avoir renseigné cette volonté de transfert aux autres associés qui auront un droit de préemption, et les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.



Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation à l'article 15 des présents statuts, d'un point de vue luxembourgeois, l'exercice social en cours commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à QUATRE MILLE DEUX CENTS EUROS (4.200.- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la personne comparante, représentant l'associé unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1) La Société nomme en qualité de gérant de la Société:

Trustmoore Luxembourg S.A., une société ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri (RCS Luxembourg B 156.963).

La durée de son mandat est illimitée.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1724, 41, Boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BESSIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 avril 2012. Relation: LAC/2012/15565. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

Référence de publication: 2012046898/297.

(120063279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

**Eschdörper Musik A.s.b.l., Association sans but lucratif,  
(anc. Fanfare Concordia Eschdoerf, A.s.b.l.).**

Siège social: L-9150 Eschdoerf, 2, am Fournicherwee.  
R.C.S. Luxembourg F 6.277.

Suite aux décisions prises à l'assemblée générale extraordinaire du 27.3.2012, il y a lieu de remplacer l'article 1 des statuts par un nouvel article de la teneur suivante:

**„I. Bezeichnung, Sätz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** D'Eschdörper Musik ass de 16. Juni 1951 ënner dem Numm FANFARE CONCORDIA ESCHDOERF zu Eschdörper gegrennt gin.

An der Generalversammlung vum 24. März 2001 gouf bestëmmt, datt d'Musikgesellschaft mat direkter Wirkung de Statut vun enger „Association sans but lucratif kritt, no dem ofgeännerten Gesetz vum 21. Abrëll 1928 iwert d'Associatiounen ouni Gewënnbrendendenzweck.

An der Generalversammlung vum 20. Januar 2012, sowéi an der ausseruerdentlecher Generalversammlung vum 27. März 2012 gouf bestëmmt datt d'Musikgesellschaft mat direkter Wirkung déi folgend d'Bezeichnung dréit:

ESCHDÖERFER MUSIK A.s.b.l.

Gläichwärtig zum offizielle Numm ESCHDÖERFER MUSIK A.s.b.l. kennen och d'Nimm „eschdoerfermusik" oder „Eschdörper Musik" benotzt gin."

Remplacement de l'article 2 des statuts par un nouvel article de la teneur suivante:

« **Art. 2.** D'ESCHDÖERFER MUSIK A.s.b.l. ass eng Gesellschaft ouni Gewënnzweck an huet hire Sätz zu Eschdörper."

Gläichwärtig zum offizielle Numm ESCHDÖERFER MUSIK A.s.b.l. kennen och d'Nimm „eschdoerfermusik" oder „Eschdörper Musik" benotzt gin."

Myriam SINNER

*La secrétaire*

Référence de publication: 2012048011/27.

(120064208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

**Alisson S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfurt, 23, rue de Koerich.  
R.C.S. Luxembourg B 54.573.

L'an deux mille douze.

Le vingt-trois mars.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALISSON S.A.", ci-après dénommée "la Société", avec siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg B no 54573, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement de Maître Marc ELTER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), alors empêché, en date du 11 avril 1996, publié au Mémorial C numéro 337 du 13 juillet 1996, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 18 septembre 2000 par acte sous seing privé lors de la conversion du capital en Euro, publié au Mémorial C numéro 824 du 28 septembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Diminution du capital de la société à concurrence de EUR 8.284.000,- pour le réduire de son montant actuel de EUR 8.315.584,32 à EUR 31.584,32, par l'amortissement partiel des pertes reportées et sans annulation d'actions.

2. Augmentation du capital de la société à concurrence de EUR 5.349.074,73 pour le porter de son montant actuel de EUR 31.584,32 à EUR 5.380.659,05, par l'émission de 9.694.761 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.



3. Souscription des 9.694.761 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, par la société anonyme «MERCURE INTERNATIONAL S.A.», R.C.S. Luxembourg B 18071, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et libération intégrale desdites actions par apport en nature de 71.111 actions sans désignation de valeur nominale, représentant 99,99% du capital social de la société «Illinois N.V.», enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Gent (Belgique) sous le numéro 0.452.044.942, avec siège social à Koninginnelaan 2/3, B-9031 Drogen, évaluées à EUR 84.679.278,57; EUR 5.349.074,73 représentant le montant à concurrence duquel le capital sera augmenté et EUR 79.330.203,84 étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions trois cent quatre-vingt mille six cent cinquante-neuf Euros et cinq Cents (EUR 5.380.659,05) représenté par neuf millions sept cent cinquante-deux mille cinq (9.752.005) actions sans désignation de valeur nominale.»

5. Modification de l'article 3 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- la prise de participation sous quelle forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière;

- l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi de ces brevets, licences et autres droits aux entreprises auxquels elle s'intéresse et à des sociétés tierces;

- l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties;

- l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la commercialisation et l'exportation de tout système et matériel en matière d'énergie renouvelable, en général, et de système solaires photovoltaïques en particulier ainsi que le conseil, la recherche et le développement scientifique et commercial de tous produits ou de technologies dans le domaine des énergies renouvelables.

- enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.»

6. Transfert du siège de la société du L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri au L-8437 Steinfort, 23, rue de Koerich.

7. Modification subséquente de l'article 2.1. des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** siège social 2.1. Le siège social est établi dans la ville de Steinfort. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.»

8. Démission de Monsieur Christophe BLONDEAU de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.

9. Démission de Monsieur Romain THILLENS de son mandat d'administrateur et décharge.

10. Acceptation de la démission de Madame Cornelia METTLEN en date du 8 décembre 2011 de son mandat d'administrateur et décharge.

11. Nomination de Monsieur Lieven DHAENE, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 28 Mai 1963, demeurant à B – 9140 Temse, 4 Arthur Van Daelestraat, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

12. Nomination de Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

13. Nomination de Monsieur Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 15 Juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Il Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

En vue de l'amortissement partiel des pertes reportées s'élevant en date du 9 décembre 2011 à quatorze millions huit cent trente-trois mille sept cent trente-quatre Euros et quatre-vingt-onze Cents (EUR 14.833.734,91), l'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de huit millions deux cent quatre-vingt-quatre mille Euros (EUR 8.284.000,-), afin de le réduire de son montant actuel de huit millions trois cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-quatre Euros et trente-deux Cents (EUR 8.315.584,32) à trente et un mille cinq cent quatre-vingt-quatre Euros et trente deux Cents (EUR 31.584,32), sans annulation d'actions.

### *Deuxième résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de cinq millions trois cent quarante-neuf mille soixante-quatorze Euros et soixante-treize Cents (EUR 5.349.074,73), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille cinq cent quatre-vingt-quatre Euros et trente-deux Cents (EUR 31.584,32) à cinq millions trois cent quatre-vingt mille six cent cinquante-neuf Euros et cinq Cents (EUR 5.380.659,05), par l'émission de neuf millions six cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent soixante et une (9.694.761) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

### *Souscription - Paiement*

Les neuf millions six cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent soixante et une (9.694.761) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale sont souscrites par la société anonyme «MERCURE INTERNATIONAL S.A.», pré-nommée, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé qui déclare libérer intégralement les nouvelles actions par un apport en nature de soixante et onze mille cent onze (71.111) actions sans désignation de valeur nominale, représentant quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf pourcent (99,99%) du capital social de la société «Illinois N.V.», enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Gent (Belgique) sous le numéro 0.452.044.942, avec siège social à Koninginnelaan 2/3, B-9031 Drogenen, évaluées à quatre-vingt-quatre millions six cent soixante-dix-neuf mille deux cent soixante-dix-huit Euros et cinquante-sept Cents (EUR 84.679.278,57); cinq millions trois cent quarante-neuf mille soixante-quatorze Euros et soixante-treize Cents (EUR 5.349.074,73) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et soixante-dix-neuf millions trois cent trente mille deux cent trois Euros et quatre-vingt-quatre Cents (EUR 79.330.203,84) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

Un rapport d'évaluation a été établi par la société anonyme Grant Thornton Lux Audit S.A., R.C.S. Luxembourg B 43298, avec siège social à L-8308 Capellen (Grand-Duché de Luxembourg), 83, Pafbruch, dans lequel l'apport a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission".

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'apporteur déclare expressément placer l'apport des actions tel que décrit dans le rapport du réviseur d'entreprises indépendant Grant Thornton Lux Audit S.A., sous le régime de neutralité fiscale en cas d'échange de titres de participation prescrit en matière d'impôt sur le revenu par l'article 22bis L.I.R.

### *Troisième résolution*

Suite à l'augmentation de capital, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions trois cent quatre-vingt mille six cent cinquante-neuf Euros et cinq Cents (EUR 5.380.659,05) représenté par neuf millions sept cent cinquante-deux mille cinq (9.752.005) actions sans désignation de valeur nominale.»

### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide modifier l'article trois des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- la prise de participation sous quelle forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière;

- l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi de ces brevets, licences et autres droits aux entreprises auxquelles elle s'intéresse et à des sociétés tierces;

- l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties;

- l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la commercialisation et l'exportation de tout système et matériel en matière d'énergie renouvelable, en général, et de système solaires photovoltaïques en particulier ainsi que le conseil, la recherche et le développement scientifique et commercial de tous produits ou de technologies dans le domaine des énergies renouvelables.

- enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société du L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri au L-8437 Steinfort, 23, rue de Koerich.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 2.1. des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. siège social** 2.1. Le siège social est établi dans la ville de Steinfort. Le conseil d'administration est autorisé à changé l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.»

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge à l'administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, Monsieur Christophe BLONDEAU, pour l'exercice de ses mandats.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Romain THILLENS, pour l'exercice de son mandat.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission en date du 8 décembre 2011 de Madame Cornelia METTLEN de son mandat d'administrateur et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

#### *Dixième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Lieven DHAENE, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 28 Mai 1963, demeurant à B-9140 Temse, 4, Arthur Van Daelestraat., comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

#### *Onzième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

#### *Douzième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 15 Juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de sept mille euros (€ 7.000,-).

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 mars 2012. Relation: EAC/2012/4258. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012047059/189.

(120063900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Divona B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 180.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.992.

—  
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 avril 2012, l'associé unique de Divona B S.à r.l.

- prend note de la démission de HALSEY S.à r.l., comme Gérant de la société avec effet au 18 avril 2012.

- décide de nommer, pour une durée indéterminée, comme Gérant de la société avec effet au 19 avril 2012, Mr. Christophe Ponticello, né le 20 août 1980 à Thionville (France), avec adresse professionnelle au 124 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, grand Duchy of Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19 avril 2012.

Référence de publication: 2012047150/16.

(120063436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Monier Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.400.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.155.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 mars 2012*

En date du 27 mars 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Thomas STROMSTEDT de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 6 mars 2012;

- de nommer Monsieur Fabrice A, NOTTIN, né le 24 août 1978 à Paris, France, ayant comme adresse professionnelle la suivante: 25, St George Street, W1S 1FS Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société doit désormais se lire comme suit;

- BNP Paribas S.A., gérant de classe A
- Monsieur Klaus-Peter KISSLER, gérant de classe B
- Monsieur Dominique ROBYNS, gérant de classe B
- Monsieur Pepijn R. DINANDT gérant de classe A
- Monsieur Dr. Jürgen KOCH, gérant de classe A
- Monsieur Karim SADDI, gérant de classe A
- Monsieur Fabrice A. NOTTIN, gérant de classe A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2012.

Monier Group S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012048321/27.

(120065051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

---

**Axios S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 73.683.

—  
Les comptes annuels au 31 MARS 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012047079/10.

(120063627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Blackheath Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 119.330.

---

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant B, à compter du 29 mars, 2012.

Le 29 mars 2012.

David Cuby.

Référence de publication: 2012047082/10.

(120063739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Boulangerie-Pâtisserie "WELCOME PLUS SA", Société Anonyme.**

Siège social: L-3876 Schiffflange, 7, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 135.289.

---

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire WBM

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2012047083/13.

(120063673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**A.R. Morrice s. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 13.592.

---

LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 12 janvier 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée:

A.R. MORRICE S.à r.l., dont le siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, a été dénoncé en date du 8 mars 1979, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13592,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur, Maître Digambal NAYAGUM, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Maître Digambal NAYAGUM

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012047525/21.

(120064240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

---

**Brenlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 143.148.

---

RECTIFICATIF

Cette mention vient modifier le bilan au 31 DECEMBRE 2010 enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 16/03/2012 sous la référence L120043346

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2012047099/12.  
(120063618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Frena Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.057.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Frena Ultimate Holdings S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, with a share capital of EUR 12,500

here represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is “Frena Intermediate Holdings S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company’s object is to acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and manage those participations, or otherwise to invest in one or more securities representing risk capital, by way of direct or indirect contribution in one or several entities in view of their launch, development or listing on a stock exchange. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.



3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

**II. Capital - Shares**

**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased once or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles, it being understood that the share capital must always be at least equal to the minimum share capital required by the Law.

**Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

**III. Management - Representation**

**Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Board can only validly deliberate and act if there is at least one Class A manager present or represented and at least one Class B manager present or represented.

(vi) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers,

such majority must include the affirmative vote of at least one class A manager present or represented and at least one class B manager present or represented.

(vii) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting and bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the Board has delegated special powers.

### **Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

### **Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## **IV. Shareholder(s)**

### **Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.**

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision****Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twentyfive, the annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

13.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within one month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

**Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and decreased by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits and other reserves (including share premium) at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

**VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

#### *Subscription and Payment*

Thereupon, Frena Ultimate Holdings S.à r.l., represented as stated above, subscribes to one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

- Dirk Florian Almeling, born on February 18, 1971, in Hannover, Germany, with address at Frauenlobstrasse 40, Frankfurt Am Main, 60487, Germany.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Robert Van't Hoeft, born on January 13, 1958 in Schiedam, The Netherlands, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Fabrice Rota, born on February 19, 1975 in Mont-St-Martin, France, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trentième jour de mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Frena Ultimate Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 46A, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500,-,

représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Frena Intermediate Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations, ou sinon l'investissement dans une ou plusieurs valeurs mobilières ou autres valeurs de participation en capital-risque sous la forme de contribution dans une ou plusieurs entités en vue de leur lancement, de leur développement ou de leur introduction sur un marché réglementé. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

#### Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

##### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B sont présents ou représentés.

(vi) Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B présents ou représentés votent en faveur de la décision.

(vii) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

##### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants, à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe

B, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.



**Art. 9. Gérant unique.**

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

**IV. Associé(s)****Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions doivent être adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, en conformité avec les Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

**11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote**

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consulté une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Associé unique.**

12.1. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

**V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle****Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin à 15 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant, à la même heure et au même endroit.

13.6. Les comptes annuels doivent être déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dans le mois suivant leur approbation par l'Assemblée Générale annuelle et au moins dans les sept mois suivant la date de clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont sujets à la renomination.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables et autres réserves (y compris la prime d'émission) à la fin de l'exercice social, les associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012.

### *Souscription et Libération*

Frena Ultimate Holdings S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-),

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200.

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
  - Dirk Florian Almeling, né le 18 février 1971 à Hanovre, Allemagne, dont l'adresse est située à Frauenlobstrasse 40, Francfort-sur-le-Main, 60487 Allemagne.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
  - Robert Van't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est située au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-St-Martin, France, dont l'adresse professionnelle est située au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2012. Relation: LAC/2012/15263. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012043060/519.

(120057118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

---

### **Banque de Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 5.310.

Les comptes annuels de la BANQUE DE LUXEMBOURG, arrêtés au 31 décembre 2011 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 27 mars 2012, accompagnés du rapport de gestion et du rapport de révision, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Benoît Elvinger

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012047084/14.

(120063669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**C.I.A. Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 41.608.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE***Extrait*

Par jugement rendu en date du 12 janvier 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée:

C.I.A. SECURITY S.à r.l., dont le siège social à Strassen, 148, route d'Arlon, a été dénoncé en date du 7 mars 1994, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41608;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur, Maître Digambal NAYAGUM, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme  
1, rue Jean-Pierre Brasseur  
L-1258 Luxembourg  
Maître Digambal NAYAGUM  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012047592/21.

(120064243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

---

**De grénge Fleck S.à r.l., Société à responsabilité limitée,****(anc. B.A.D.E. & Co. S.à r.l.).**

Enseigne commerciale: Camping Alferweiher.

Siège social: L-6412 Echternach, 1, Alferweiher.

R.C.S. Luxembourg B 136.657.  
—

L'an deux mille douze,  
le seize avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

Monsieur Patrick DENTER, indépendant, demeurant à L-6412 Echternach, 1, Alferweiher

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée B.A.D.E. & Co. S.à r.l., avec siège social à L-9065 Ettelbruck, 5, rue Abbé Henri Muller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 136.657,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 février 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 784 du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune.

Que suite à une convention de cession de parts sociales du 12 avril 2012, laquelle convention, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, toutes les parts sociales ont été attribuées à Monsieur Patrick DENTER, prénommé.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société en De grénge Fleck S.à r.l. et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** La société prend la dénomination De grénge Fleck S.à r.l. La société peut faire son commerce sous la dénomination Camping Alferweiher.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'un terrain de camping ainsi que des annexes, piscine, etc.;
  - l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec restauration;
- la vente de victuailles, ainsi que
- la location de biens touristiques.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société d'Ettelbruck à Echternach et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. (Première phrase).** Le siège social est établi à Echternach.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-6412 Echternach, 1, Alferweiher.

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Patrick DENTER, indépendant, demeurant à L-6412 Echternach, 1, Alferweiher.

*Sixième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Marc BASTIAN de son poste de gérant technique de la société et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Monsieur Patrick DENTER sera désormais nommé gérant unique de la société, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. DENTER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 avril 2012. Relation: ECH/2012/646. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 20 avril 2012

Référence de publication: 2012047080/64.

(120063786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

**Banyan, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012047085/10.

(120063688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

**Danir A S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 110.686.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 mars 2012*

1. Le siège social de la société a été transféré à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012.
2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012.

3. A été nommé administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012:

Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

4. L'adresse professionnelle de l'administrateur de signature catégorie B, Monsieur Eric LECLERC, et du commissaire aux comptes, Monsieur Pascal FABECK, a été transférée à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2012047152/17.

(120063554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

**Movellux International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 41.990.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

"Par jugement rendu en date du 19 avril 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a, en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, prononcé la dissolution et la mise en liquidation de la société MOVELLUX INTERNATIONAL s.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 37, Val Saint André.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT et liquidateur Maître Geoffrey PARIS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 11 mai 2012 au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

Pour extrait conforme

Maître Geoffrey PARIS"

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012047515/20.

(120063884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

**Frena Ultimate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.068.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Frena Ultimate Holdings, L.P., a limited partnership under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,

here represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Frena Ultimate Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand



Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is to acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and manage those participations, or otherwise to invest in one or more securities representing risk capital, by way of direct or indirect contribution in one or several entities in view of their launch, development or listing on a stock exchange. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased once or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles, it being understood that the share capital must always be at least equal to the minimum share capital required by the Law.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

#### Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

##### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

##### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Board can only validly deliberate and act if there is at least one Class A manager present or represented and at least one Class B manager present or represented.

(vi) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, such majority must include the affirmative vote of at least one class A manager present or represented and at least one class B manager present or represented.

(vii) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting and bear the date of the last signature.

##### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the Board has delegated special powers.

#### Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

#### Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholder(s)

#### Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

13.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within one month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(1) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and decreased by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits and other reserves (including share premium) at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

#### *Subscription and Payment*

Thereupon, Frena Ultimate Holdings, L.P., represented as stated above, subscribes to one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

- Dirk Florian Almeling, born on February 18, 1971, in Hannover, Germany, with address at Frauenlobstrasse 40, Frankfurt Am Main, 60487, Germany.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Robert Van't Hoeft, born on January 13, 1958 in Schiedam, The Netherlands, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Fabrice Rota, born on February 19, 1975 in Mont-St-Martin, France, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-neuvième jour de mois de mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Frena Ultimate Holdings, L.P., une société à responsabilité limitée (limited partnership) des Iles Caïmans, dont le siège social est situé à Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans,

représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Frena Ultimate Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations, ou sinon l'investissement dans une ou plusieurs valeurs mobilières ou autres valeurs de participation en capital-risque sous la forme de contribution dans une ou plusieurs entités en vue de leur lancement, de leur développement ou de leur introduction sur un marché réglementé. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

#### **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.



(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B sont présents ou représentés.

(vi) Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B présents ou représentés votent en faveur de la décision.

(vii) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants, à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique.

### Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions doivent être adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, en conformité avec les Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consulté une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin à 15 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant, à la même heure et au même endroit.

13.6. Les comptes annuels doivent être déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dans le mois suivant leur approbation par l'Assemblée Générale annuelle et au moins dans les sept mois suivant la date de clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont sujets à la re-nomination.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables et autres réserves (y compris la prime d'émission) à la fin de l'exercice social, les associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, email ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012.

### *Souscription et Libération*

Frena Ultimate Holdings, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-),

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200.-

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Dirk Florian Almeling, né le 18 février 1971 à Hanovre, Allemagne, dont l'adresse est située à Frauenlobstrasse 40, Francfort-sur-le-Main, 60487 Allemagne.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Robert Van't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est située au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-St-Martin, France, dont l'adresse professionnelle est située au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2012. Relation: LAC/2012/15247. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012043061/519.

(120057474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

---

**Indchem Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 59.796.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du lundi 23 avril 2012 et d'une réunion du conseil d'administration du même jour que les modifications suivantes ont été apportées:

- Renouvellement des mandats des organes sociaux:

\* Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

\* Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Houbert a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

\* Le mandat d'administrateur de Madame Anna Meunier De Meis a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

\* Le mandat de commissaire aux comptes de la société MRM Consulting S.A, 25B boulevard Royal L-2449 Luxembourg, a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

- Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué:

\* Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012047745/21.

(120064411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

---

**Banyan, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.957.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 avril 2012.*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Claude SCHMITZ de son mandat d'administrateur et nomme comme nouvel administrateur, Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2012.

Référence de publication: 2012047086/14.

(120063695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Bartolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 4, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 37.296.

—  
Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BARTOLUX S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2012047087/11.

(120064065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Bestin Realty S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 45.589.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012047090/10.

(120063655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Columbus Real Value S.C.A. SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV  
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

R.C.S. Luxembourg B 153.940.

Par la présente, la société Trident Fund Services (Luxembourg) S.A., professionnel du secteur financier et agent domiciliaire constitué sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 75 Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 148461 dénonce le siège social de la société suivante:

Columbus Real Value S.C.A. SICAV-FIS, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, qualifiée de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social au 75 Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 153940.

Le contrat de domiciliation conclu entre Trident Fund Services (Luxembourg) S.A. et Columbus Real Value S.C.A. SICAV-FIS a pris fin le 27 mars 2012.

Capellen, le 19 avril 2012.

Trident Fund Services (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012047137/19.

(120064057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Bülow Jewellery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 48, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.623.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012047101/10.

(120063874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**BLI, Banque de Luxembourg Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 7, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.479.

Les comptes annuels de la société BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A., arrêtés au 31 décembre 2011 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 21 mars 2012, accompagnés du rapport de gestion et du rapport de révision, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2012.  
Pour le Conseil d'Administration  
Michael Koob

Référence de publication: 2012047091/14.

(120063721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Blue Island Properties, Société Anonyme.**

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.  
R.C.S. Luxembourg B 89.477.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012047093/9.

(120063441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Linkspan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 86.470.

---

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Abgehalten am Firmensitz Ausserordentlich am 30. März 2012 um 10.00 Uhr*

Herr Francois Julien Louis HOFMANN, geboren am 05.09.1953 in Merksem (B), wohnhaft in B-2900 Schoten, Venstraat 161, legt am heutigen Tag sein Mandat als Delegierter des Verwaltungsrates nieder.

Die Versammlung beschließt einstimmig Frau Silke KOSTER, geboren am 29.03.1981 in Trier (D), beruflich wohnhaft in L-5401 Ahn, 7, route du Vin als viertes Verwaltungsratsmitglied zu benennen. Ihr Mandat endet mit der Generalversammlung, die im Jahre 2017 stattfinden wird.

Die Versammlung verlängert einstimmig bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2017 stattfinden wird, die Mandate folgender Verwaltungsratsmitglieder:

- Francois Julien Louis HOFMANN, geboren am 05.09.1953 in Merksem (B), wohnhaft in B-2900 Schoten, Venstraat 161
- Govert Willem MACLEANEN, geboren am 20.08.1938 in Hurwenen (NL), wohnhaft in L-5401 Ahn, 7, route du Vin
- Marchje W. KOSTER-KWAKERNAAK, geboren am 17.03.1955 in Reeuwijk (NL), beruflich wohnhaft in L-5401 Ahn, 7, route du Vin

Gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 und Artikel 11 der Statuten erlaubt die Generalversammlung dem Verwaltungsrat seine Befugnisse zur täglichen und technischen Geschäftsführung an Frau Silke KOSTER, geboren am 29.03.1981 in Trier (D), beruflich wohnhaft in L-5401 Ahn, 7, route du Vin, zu übertragen. Sie kann als Delegierte des Verwaltungsrates ernannt werden und die Gesellschaft nach außen durch ihre alleinige Unterschrift verpflichten.

Das Mandat des Aufsichtskommissars EWA REVISION S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38937 wird ersetzt durch die Firma FIRELUX S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 84 589, mit Sitz in L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J. F. Kennedy.

Dieses Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2017 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Der Verwaltungsrat*

Référence de publication: 2012047798/31.

(120064790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

---

**Blue Island Properties, Société Anonyme.**

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.  
R.C.S. Luxembourg B 89.477.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012047094/9.

(120063442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---



**Bookinvest S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 32.062.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012047097/9.

(120063973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

**Schmitz & Hoffmann, architectes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2265 Luxembourg, 7, rue de la Toison d'Or.  
R.C.S. Luxembourg B 87.021.

*Constatation de cession de parts sociales*

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à une convention de cession de parts sociales conclue sous seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire et acceptée par les gérants au nom de la société, le capital social de la société Schmitz & Hoffmann, architectes s.à r.l., susvisée, est désormais réparti comme suit:

La société TeO S.à r.l., ayant son siège social à L-2265 Luxembourg, 7, rue de la Toison d'Or (RCS Luxembourg B 157.308) . . . . .	35 parts sociales
2. Monsieur Claude Schmitz, demeurant à L-6231 Bech, 21b, Hanner Bra . . . . .	14 parts sociales
3. Madame Danièle Hoffmann, demeurant à L-8360 Goetzingen, 5, rue de Nospelt . . . . .	51 parts sociales
Total . . . . .	100 parts sociales

Il est à noter également que la gérante, Madame Tessy OLINGER, demeure désormais à l'adresse suivante:

2, Kiirchestrooss  
L-6834 Biwer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

*Les associés*

Référence de publication: 2012047910/24.

(120064633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

**Brevan Howard Investment Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 146.364.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012047100/9.

(120063648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

**Business Investor Market, Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 147.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
1, rue Joseph Hackin  
L-1746 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2012047103/13.

(120063808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

**Chancery Place Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.390.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012047109/9.

(120063421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

**Edi Concept International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.458.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 19 avril 2012*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 19 avril 2012, que:

1. L'assemblée décide de révoquer la société «VERIDICE Sarl» et de nommer en son remplacement à la fonction de Commissaire aux comptes la société «CONCILIUM Sarl», établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 161634, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Guillaume Le Bouar de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide d'accepter sa démission et de nommer en son remplacement Madame Nellie Esparza, avocate, née le 2 février 1971 à Maracaibo (Venezuela), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Alvaro Carnevale et François Georges, le mandat d'Administrateur-délégué de Monsieur François Georges et le mandat de délégué à la gestion journalière de Monsieur Guy Debeauvais jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2012.

EDI CONCEPT INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2012047650/23.

(120064860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

**YooWWI Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 168.237.

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of May.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

YooCap Hodings S.A., a public limited company ("société anonyme"), having its registered office in 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, its registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies being pending, here represented by Mr. Laurent PICHONNIER, managing partner, residing professionally at 53, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in London on 29<sup>th</sup> April 2011.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a public limited company (société anonyme), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a public limited company (société anonyme) by the name of YooWWI Group S.A. (the Company).

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may, directly or indirectly, invest in real estates and develop it, around the world.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest.

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

**Art. 5. Capital, Shares.** The subscribed share capital at incorporation shall be forty thousand Euro (EUR 40,000.-) divided into four hundred (400) shares having a par value of one hundred Euro (Euro 100.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares will be in registered form at the option of the shareholder.

The Company may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10<sup>th</sup> August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the Company may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the Company shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in aforementioned article 49-8 of the Law of 10<sup>th</sup> August 1915 on Commercial Companies.

The Company capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

**Art. 6. Board of Directors.** The Company is managed by a Board of Directors comprising at least one member, whether shareholder or not, who is appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

In the case that there will be more than one shareholder, a general meeting of the shareholders will appoint such supplementary directors as necessary in order to comply with article 51 of the law of 10<sup>th</sup> August 1915, as amended.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the Company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the shareholders.

**Art. 7. Chairmanship and Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

**Art. 8. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may deliberate and decide upon the following matters only with the shareholders' approval:

- a) to mortgage, pledge, or in any other ways, give assets of the Company as security;
- b) to borrow funds or enter into loan agreements on behalf of the Company;
- c) to sell the assets of the Company.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

**Art. 9. Signatory Powers.** The Company will be bound in any circumstances either by the single signature of the sole director or, in case of plurality of directors in the Board, by the joint signature of two members of the Board of Directors or by the sole signature of the managing director, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 8 of the present articles of association.

**Art. 10. Auditor.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

**Art. 11. General Meetings of Shareholders of the Company.** The annual general meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the last working day of June at 2 p.m.

**Art. 12. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> December of each year.

**Art. 13. Allocation of profits.** After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

**Art. 14. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

**Art. 15. General Provisions.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

*Transitory provisions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on the 31<sup>st</sup> December 2011.

The annual General Meeting shall be held for the first time on the day, time and place as indicated in these Articles of Incorporation in 2012.

*Subscription and Payment*

The Articles having thus been established and shares have been subscribed as follows:

YooCap Holdings S.à.r.l., four hundred shares . . . . .	400
TOTAL: four hundred shares . . . . .	400

All these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of four thousand EUR (EUR 40,000.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who confirms.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies have been observed.

*Expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately Euro 1,100.- EUR.

*Extraordinary General Meeting*

The above named person, as represented, representing the entire subscribed capital has taken the following resolutions:

a. The number of directors is fixed at five (5) and the number of statutory auditor («Commissaire aux Comptes») at one (1).

b. Are appointed as directors:

1.- Mr. John HITCHCOX, CEO, born in Sussex (United Kingdom) on the 14<sup>th</sup> September 1961, residing professionally in 167 WESTBOURNE GROVE, LONDON, W11 2RS, Chairman of the Board of Directors;

2.- Mr. Jagdish JOHAL, CFO, born in London (United Kingdom) on the 2nd August 1972, residing professionally in 42 DEVERE GARDENS, ILFORD, ESSEX, IG1 3ED;

3.- Mr. Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born in Etterbeek (Belgium), on the 1<sup>st</sup> of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

4.- Mr. Laurent PICHONNIER, managing partner, born in Bordeaux (France), on the 4<sup>th</sup> of January 1972, residing professionally at L-1130 Luxembourg, 53 rue d'Anvers;

5.- Mr. Thierry TRIBOULOT, private employee, born in Villers-Semeuse (France), on the 2<sup>nd</sup> of April 1973, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

c. Is appointed as statutory auditor:

- TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., with registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, filed with the registre de commerce et des sociétés of Luxembourg under number B 86.995.

d. The directors' and statutory auditor's terms of office will expire after six years.

e. The registered office of the Company is established at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le cinq mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

YooCap Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, en cours d'enregistrement auprès du Registre des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée ici par M. Laurent PICHONNER, associé gérant, demeurant professionnellement à 53, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Londres en date du 29 avril 2011.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et paraphée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de YooWWI Group S.A. (ci-après la «Société»).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut, directement ou indirectement, investir dans des biens immobiliers et les développer, à travers le monde.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

**Art. 5. Capital, Actions.** Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-) divisé en quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.



La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la Société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément l'article 49-8, précité, de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

**Art. 6. Conseil d'Administration.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé d'un membre au moins, actionnaire ou non, nommé par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocable par elle.

Au cas où la Société compte plus d'un actionnaire, l'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination d'éventuels administrateurs supplémentaires afin de respecter les dispositions de l'article 51 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou
- il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- il est révoqué par une résolution des actionnaires.

**Art. 7. Présidence et Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration choisira un président parmi ses membres.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du Conseil d'Administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du Conseil d'Administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

**Art. 8. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et décider sur les matières suivantes, qu'avec le consentement des actionnaires:

- a) pour hypothéquer, gager, ou de quelque manière soumettre la propriété ou les avoirs de la Société à un privilège;
- b) emprunter de l'argent ou contracter un engagement ou une dette pour la Société;
- c) vendre des avoirs ou propriétés de la Société.

Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du Conseil d'Administration ou actionnaires de la Société.

Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

**Art. 9. Pouvoirs de signature.** La Société sera valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs du Conseil, par la signature collective de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le Conseil d'Administration conformément à l'article 8 des présents statuts.

**Art. 10. Commissaire aux Comptes.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

**Art. 11. Assemblée Générale des Actionnaires de la Société.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le dernier jour ouvrable de juin à quatorze heures.

**Art. 12. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 13. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

**Art. 14. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

**Art. 15. Dispositions générales.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et finit le 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra pour la première fois au jour, heure et place indiqués dans les présents statuts en 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts ont été déterminés et les actions ont été souscrites comme suit:

YooCap Holdings S.à.r.l, quatre cents actions . . . . .	400
TOTAL: quatre cents actions . . . . .	400

Toutes les actions ont été libérées à cent pour cent (100%) par versement en espèces, de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

#### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à 1.100,- EUR.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

La comparante préqualifiée, telle que représenté, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

- a. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un (1).
- b. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- M. John HITCHCOX, Directeur Général, né à SUSSEX (Royaume-Uni) le 14 Septembre 1961, demeurant professionnellement à 167 WESTBOURNE GROVE, LONDON, W11 2RS, Président du Conseil d'Administration;

2.- M. Jagdish JOHAL, Directeur Financier, né à Londres (Royaume-Uni) le 2 Aout 1961, demeurant professionnellement à 42 DEVERE GARDENS, ILFORD, ESSEX, IG1 3ED;

3.- M. Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1<sup>er</sup> mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

4.- Mr. Laurent PICHONNIER, Associé Gérant, né à Bordeaux (France), le 4 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 53 rue d'Anvers;

5.- M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

c. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.995.

d. Le mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes expirera après une durée de six ans.

e. Le siège social de la Société est fixé au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de Société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: PICHONNIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2011. Relation: LAC/2011/20871. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 18 avril 2012.

Référence de publication: 2012046969/364.

(120062706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

---

**Colyzeo II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 135.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012047111/10.

(120063768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Commerz Funds Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.351.

Le Bilan au 31. Dezember 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Commerz Funds Solutions S.A.

Mathias Turra / Dietmar Kusch

Référence de publication: 2012047113/11.

(120064050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Compass Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 149.092.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 19 avril 2012*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg au 4, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg avec effet au 20 avril 2012.

Pour la société COMPASS RE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012047114/12.

(120063565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Intersid, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 36.634.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE***Extrait*

Par jugement rendu en date du 12 janvier 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée:

INTERSID S.à r.l., dont le siège social à L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, a été dénoncé en date du 14 juin 1995, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36634,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur, Maître Digambal NAYAGUM, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme  
1, rue Jean-Pierre Brasseur  
L-1258 Luxembourg  
Maître Digambal NAYAGUM  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012047757/21.

(120064247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

---

**Cyber Fin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 72.380.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés de la société le 30 march 2012**Résolutions*

1. L'Assemblée décide d'accepter, avec effet du 31/03/2012, la démission de Mr Patel Nimeshh Bharatkumar de sa fonction de Gérant B de la Société.

Luxembourg, le 16/04/2012.

Signatures  
*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2012047115/14.

(120063508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---

**Pure Equity Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012047870/9.

(120064565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

---

**Prestwick S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012047882/9.

(120064771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

---